

Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France



Edito

L'objectif de neutralité carbone nous pose des défis importants, nécessitant de profonds changements dans nos façons de produire et de consommer. Cette transition ouvre de nombreuses opportunités liées aux circuits courts, aux innovations et aux produits de qualité à privilégier par rapport à la quantité. Cette approche vaut aussi pour le tourisme. Avec près de 90 millions de touristes internationaux, ce secteur dans notre pays est à un tournant, s'il est résolument un secteur clé pour l'économie française, représentant 7% du PIB et 2 millions d'emplois, il a également un rôle à trouver et à assumer dans la transition écologique. Vitrine de la culture française, le tourisme dispose de plusieurs leviers d'action pour contribuer à nos objectifs de transition écologique, que ce soit en matière de transports, d'hébergement, d'alimentation ou encore de consommation de biens et services.

Pour ce faire, il est essentiel d'évaluer la contribution du tourisme aux émissions nationales de gaz à effet de serre en vue d'identifier les postes clés sur lesquels agir en priorité et de définir des objectifs de réduction cohérents, construire un plan d'actions et suivre l'évolution de ces émissions dans le temps. Cette étude ici présentée est novatrice aux niveaux national et international en raison de sa précision et de l'extensivité de son périmètre. Elle apporte ainsi des éléments inédits pour accompagner au mieux les acteurs du tourisme dans leur transition écologique.

La crise sanitaire que nous traversons a certes freiné brutalement l'activité touristique mais en parallèle, elle a aussi permis un coup d'accélérateur dans la dynamique de la transformation de ce secteur, pour mieux répondre aux nouvelles aspirations de voyage des touristes (notamment la recherche d'expériences et d'authenticité) et revisiter les modèles de développement des acteurs économiques.

Ce bilan permet d'éclairer les réflexions sur des pistes d'action à engager pour une relance de ce secteur tournée vers la transition écologique et le développement d'un tourisme durable, attractif et différenciant. Le partage des enseignements devrait même nous permettre de contribuer à la transformation du secteur au-delà de nos frontières, à l'échelle internationale.

Bonne lecture à tous !
Arnaud Leroy





Contexte

Longtemps, le tourisme a été appréhendé uniquement à l'aune de ses retombées économiques. En 2018, la consommation touristique représentait 7,4 % du PIB, avec une croissance dynamique, portée principalement par les visiteurs étrangers. Dans le même temps, le secteur génère de nombreuses pressions sur l'environnement, et en particulier sur le climat, qu'il s'agisse des transports des touristes que de leur hébergement, leur alimentation, ou leur consommation de biens et de loisirs. Exposé par ailleurs de manière significative aux risques physiques liés aux canicules ou aux inondations par exemple, le secteur du tourisme est donc à la fois contributeur et potentielle victime du changement climatique.

La présente étude vise à réaliser pour la France un premier exercice de quantification des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme. Elle poursuit un triple objectif : disposer d'une méthodologie permettant de quantifier les émissions de GES générées par les activités touristiques, participer à la structuration d'une politique de développement du tourisme durable en France en faisant des émissions GES du secteur un indicateur de politique publique à piloter, et sensibiliser à la fois les acteurs du tourisme (institutionnels, fédérations, professionnels) et les touristes eux-mêmes, dont les évolutions comportementales sont déterminantes pour une croissance durable.

L'étude a été menée sur les données 2018, donc antérieurement à la crise de la COVID-19.

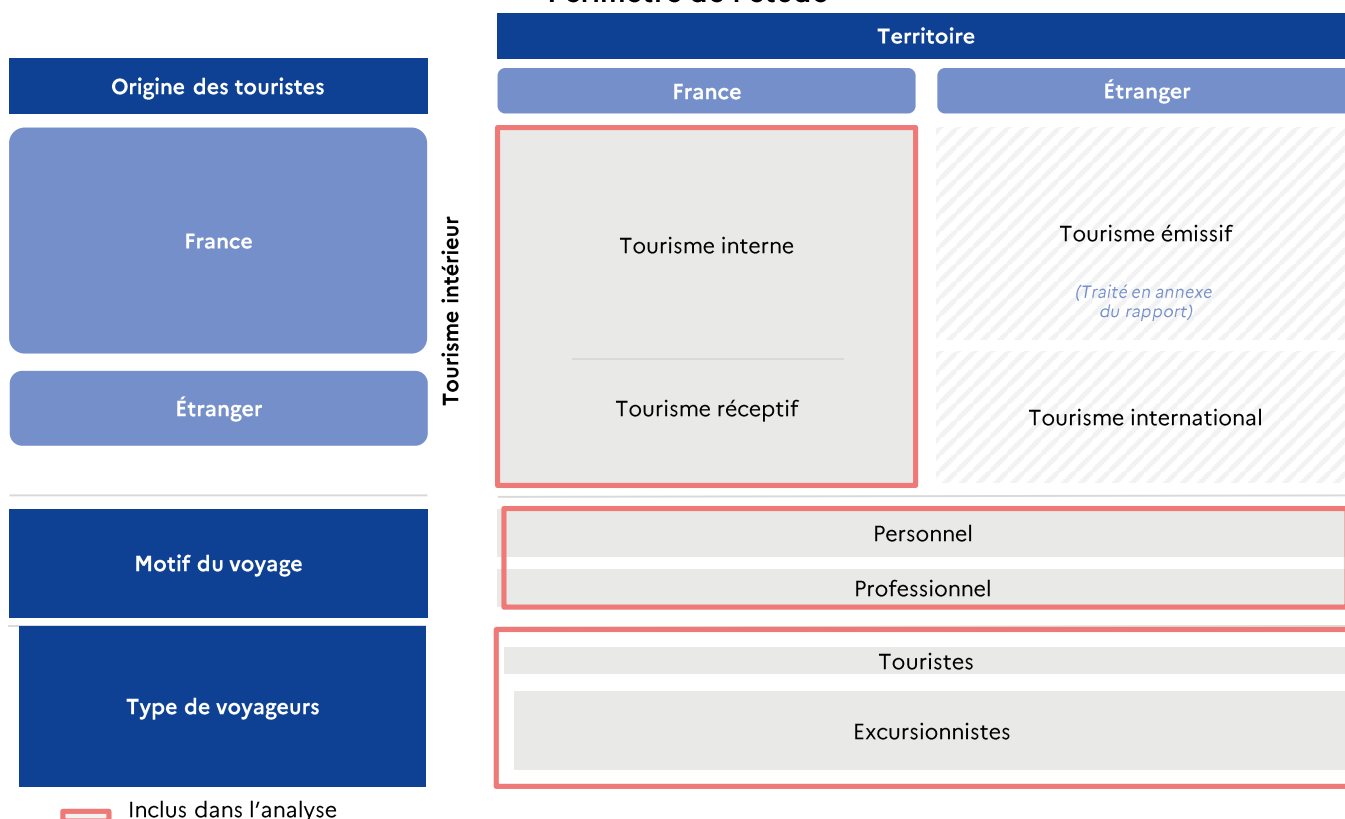
Périmètre et méthodologie

Le Bilan GES a pour objectif de prendre une « photographie » des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées directement et indirectement par l'activité touristique en France. Cet exercice permet d'identifier les postes sur lesquels agir, de mesurer et suivre dans le temps la performance des actions menées sur le territoire.

L'originalité de l'étude repose sur son ambition de prendre en compte les émissions générées par l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie touristique. L'étude repose sur les émissions liées à un comportement touristique (sans réaliser de comparaison entre différentes pratiques).

Elle inclut à la fois le tourisme réceptif (séjours d'étrangers en France) et le tourisme interne (séjours de Français en France). Le tourisme émissif (séjours des Français à l'étranger) n'est pas inclus dans l'étude¹ mais fait l'objet d'une analyse succincte en annexe du rapport final.

Périmètre de l'étude



¹ Ainsi, l'étude prend en compte 100% des émissions des vols des étrangers venant en France, mais 0% des vols des Français partant à l'étranger.



L'étude couvre le champ du tourisme au sens large, en incluant tant les **touristes** à proprement parler (séjour hors de l'environnement habituel supérieur à une nuitée sans dépasser une année) que les **excursionnistes** (séjour d'une journée à plus de 100 km du domicile).

Les séjours pour motifs **personnels** (pour la plupart assimilés au tourisme d'agrément) tant que pour motifs **professionnels** (assimilés au tourisme d'affaires) sont inclus.

L'étude se veut par ailleurs exhaustive en termes de secteurs traités, puisque le **transport**, l'**hébergement**, l'**alimentation**, la **consommation** (de biens, de loisirs...) des touristes sont couverts, au même titre que les activités liées à l'**événementiel d'affaires** et aux professionnels du tourisme.

Enfin, les émissions considérées couvrent à la fois les émissions liées à l'**exploitation touristique** des infrastructures utilisées par les touristes, et les émissions liées à la **construction des infrastructures** elles-mêmes.

Le périmètre de l'étude porte sur la **France métropolitaine** et l'**Outre-mer**.

Conformément à la norme ISO 14064-1, le bilan des émissions de GES du secteur du tourisme prend en compte l'ensemble des gaz du « **panier de Kyoto** » (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆).

L'étude a mobilisé diverses sources, notamment de la **DGE** (compte satellites du tourisme, enquêtes SDT et EVE), de l'**INSEE**, du **CEREN** et de l'**ADEME**. La méthodologie a privilégié les **données physiques** (nombre de nuitées, distances parcourues, etc.) par rapport aux données monétaires.

Secteurs et sous-secteurs considérés dans l'étude

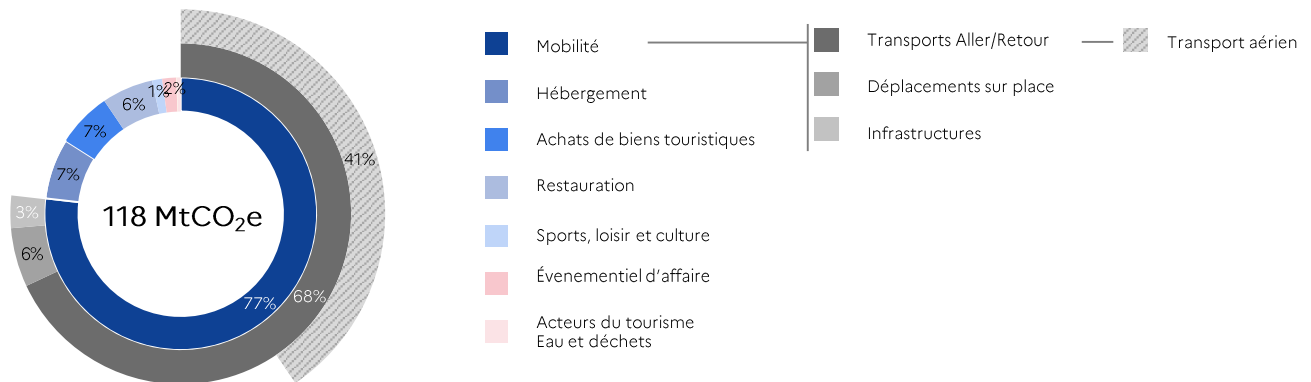
Secteurs	Sous - secteurs	Description
Hébergement	Hébergement marchand	Nuitées en hôtellerie, hébergement de plein air et hébergement collectif (résidences de tourisme, hôtelières, villages-vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs)
	Hébergement non marchand	Nuitées en résidence secondaire, chez de la famille ou des amis
	Locations saisonnières	Nuitées dans des logements touristiques de particuliers, loués via internet, sur des plateformes de type Airbnb
Transport des touristes	Transport origine-destination	Déplacements du lieu de résidence des touristes à leur lieu de séjour
	Transport sur place	Déplacements sur le lieu de séjour
Restauration	Restaurants et cafés	Utilisation et construction des infrastructures de restauration
	Aliments et boissons	Production des denrées alimentaires consommées par les touristes
Sports, loisirs et culture	Services culturels, sportifs et de loisirs	Utilisation et construction des infrastructures de sport, loisirs et culture
Événementiels d'affaires	Corporate, congrès, foires et salons	Utilisation et construction des infrastructures d'événementiels d'affaires
Achats de biens touristiques	Achats de souvenirs et de biens de consommations durables spécifiques	Fabrication des biens touristiques achetés
Acteurs touristiques	Agences de voyage	Utilisation et construction des agences, déplacements domicile-travail des employés
	Institutionnels du tourisme (CRT, OT, etc.)	Utilisation et construction des locaux des institutionnels, déplacements domicile-travail des employés
Consommation d'eau	Eau	Utilisation et construction des infrastructures de traitement d'eau
Production de déchets	Déchets	Utilisation et construction des infrastructures de collecte et traitement des déchets

Résultats :

Bilan GES du secteur du tourisme

Le secteur du tourisme en France, tel qu'il a été défini et étudié dans cette étude, a émis **118 millions de tonnes de CO₂ équivalent en 2018**. Ce total correspond à l'empreinte carbone annuelle de 11 millions de Français, ainsi qu'aux émissions annuelles directes des régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne réunies. Ces émissions proviennent aux trois quarts de la mobilité des touristes. Le transport aérien représente 40 % du total. L'hébergement, les achats de biens et la restauration sont à l'origine de 20 % des émissions. L'atteinte des objectifs climat français nécessite l'activation de tous les leviers de chacun des postes d'émission.

Bilan GES du secteur du tourisme en France : répartition par sources d'émissions



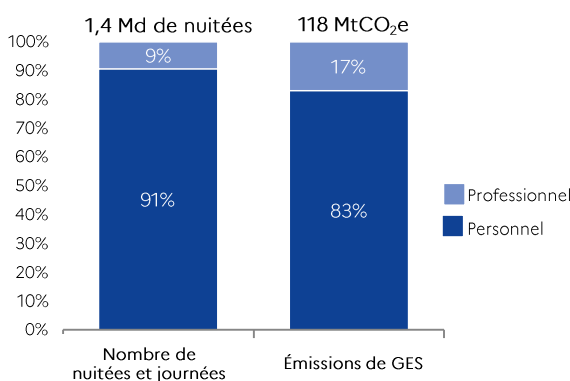
Environ la moitié de ces émissions, soit 50 MtCO₂e, sont des émissions directes ayant lieu sur le territoire français. Le secteur du tourisme est ainsi à l'origine de 11 %² de l'inventaire national d'émissions de GES de la France, pour 7,4 % du PIB. Le secteur du tourisme est amené à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui vise à atteindre la neutralité carbone du territoire en 2050.

² Les émissions du secteur qui ont lieu en France (50 MtCO₂e) rapportées à l'inventaire total national total (445 MtCO₂e)

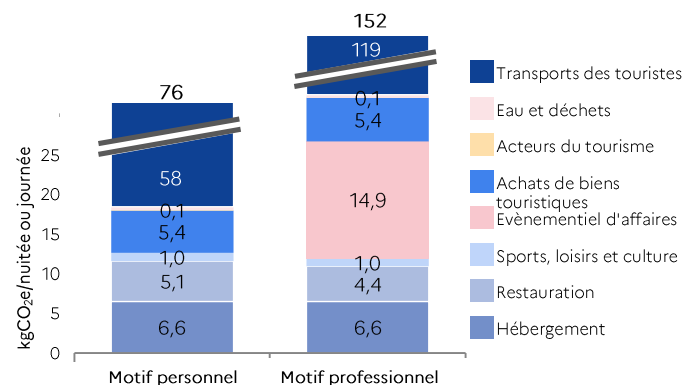
○ Tourisme personnel et tourisme professionnel

Le tourisme pour motif professionnel représente 9 % des nuitées et journées touristiques en France, et 17 % des émissions de GES du secteur. La plus forte intensité carbone par nuitée du tourisme professionnel s'explique par des séjours plus courts en moyenne que pour le tourisme d'agrément, et par l'existence d'émissions liées à l'événementiel d'affaires (utilisation d'infrastructures de congrès, foires et salons).

Comparaison des nuitées et des émissions par motif de voyage



Comparaison de l'intensité carbone par motif de voyage (kgCO₂e/nuitée ou journée)

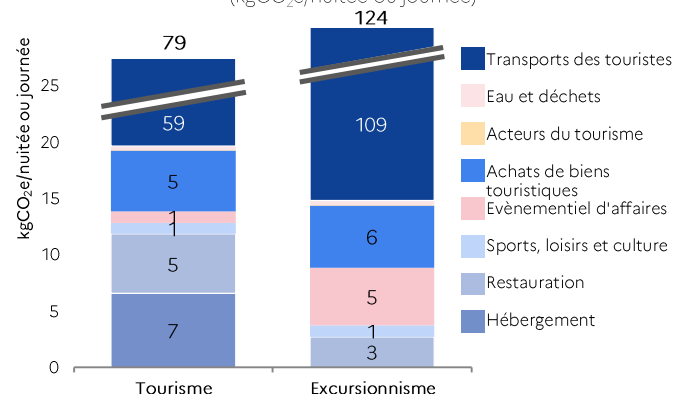


○ Touristes et excursionnistes

Les **excursionnistes** (voyageurs à titre personnel ou professionnel se déplaçant à plus de 100 km de leur lieu de résidence, en une journée) représentent 9 % des nuitées ou journées du secteur du tourisme, et 14 % des émissions de GES.

L'intensité carbone par journée d'excursionniste est **plus élevée que celle d'un touriste** (que ce soit pour motif personnel ou professionnel), car à l'inverse de celui-ci, les émissions de transport aller-retour ne sont réparties que sur une seule journée. Ces deux postes compensent largement l'absence d'émissions liées à l'hébergement.

Comparaison de l'intensité carbone des touristes et excursionnistes (kgCO₂e/nuitée ou journée)



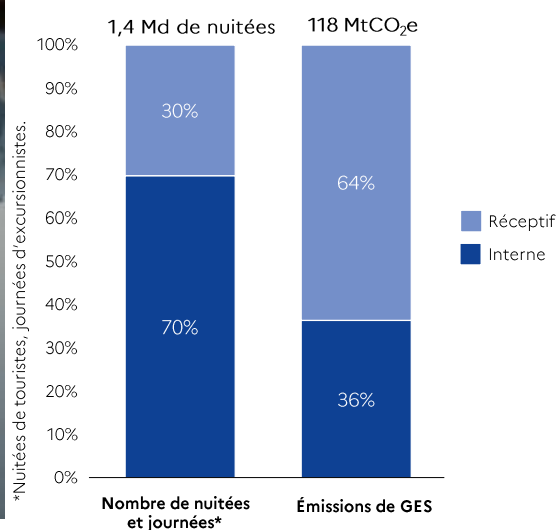
Résultats :

○ Tourisme interne et tourisme réceptif

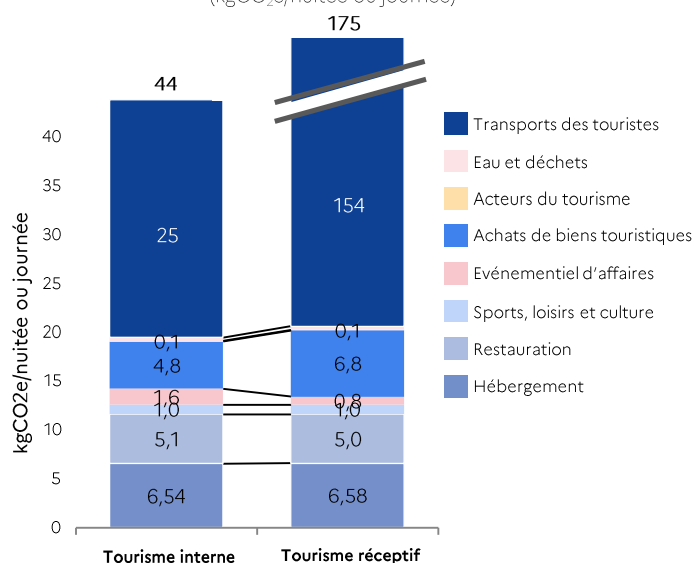
En nombre de nuitées et de journées, le tourisme réceptif représente 30 % de l'ensemble du secteur et induit 64 % des émissions de GES.

Un visiteur venant de l'étranger (tourisme réceptif) émet quatre fois plus de GES par nuitée (175 kgCO₂e) qu'un visiteur venant de France métropolitaine (tourisme interne) (44 kgCO₂e), notamment en raison des émissions induites par le transport : les visiteurs venant de l'étranger parcourent des distances plus importantes, et majoritairement en avion pour les visiteurs extra-européens. La durée moyenne de séjour, certes plus élevée que pour le tourisme interne, ne l'est pas suffisamment pour « diluer » dans le nombre de nuitées le surplus d'émissions de transport.

Comparaison des nuitées et des émissions par type de visiteur



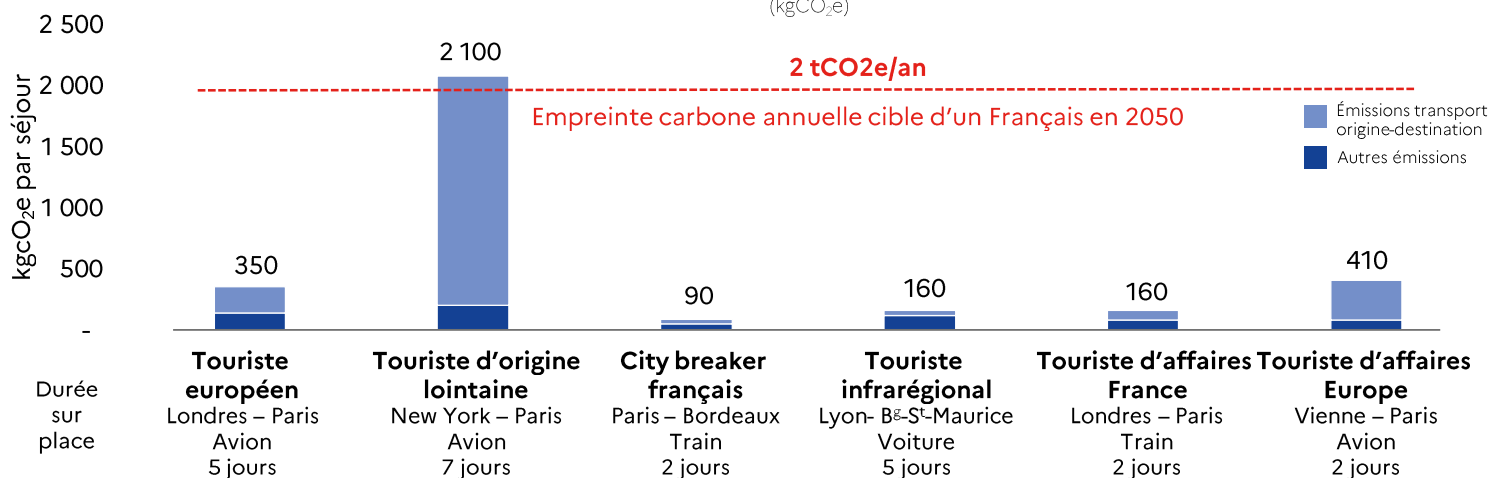
Comparaison de l'intensité carbone par type de tourisme (kgCO₂e/nuitée ou journée)



○ Illustration sur des profils-types de touristes

La traduction du bilan GES sous forme de « profils types de touristes » révèle que les pratiques actuelles complexifient l'atteinte de l'objectif de 2 tonnes de CO₂/an/personne en 2050 visé dans le cadre de l'Accord de Paris.

Empreinte GES du séjour de 6 profils-types illustratifs.
Comparaison avec l'empreinte carbone annuelle cible d'un.e Français.e en 2050 (kgCO₂e)



Les profils touristiques les plus émetteurs sont ceux qui cumulent une **longue distance origine-destination** et un **mode de transport intensif en carbone**. Les six types de séjours touristiques illustrés ci-dessus **émettent une quantité de GES significative** par rapport au budget carbone annuel individuel visé pour 2050. 5 des 6 profils étudiés consomment en moyenne 10 % de ce budget annuel en l'espace de quelques jours. Un **voyage touristique lointain** classique par avion **le dépasse** en sept jours de séjour. Ces ordres de grandeurs illustrent la nécessité de poursuivre la transformation du secteur du tourisme à l'aune de l'objectif de neutralité carbone que la France s'est fixée pour 2050.



○ Focus sur la mobilité

Les mobilités touristiques ont émis 91 MtCO₂e en 2018, soit 77 % du bilan des émissions GES du tourisme en France. Le transport origine / destination représente la majorité d'entre-elles, avec 80 MtCO₂e. Le transport sur place (6,6 MtCO₂e) et les infrastructures de transport (3,7 MtCO₂e) complètent ce poste d'émissions.

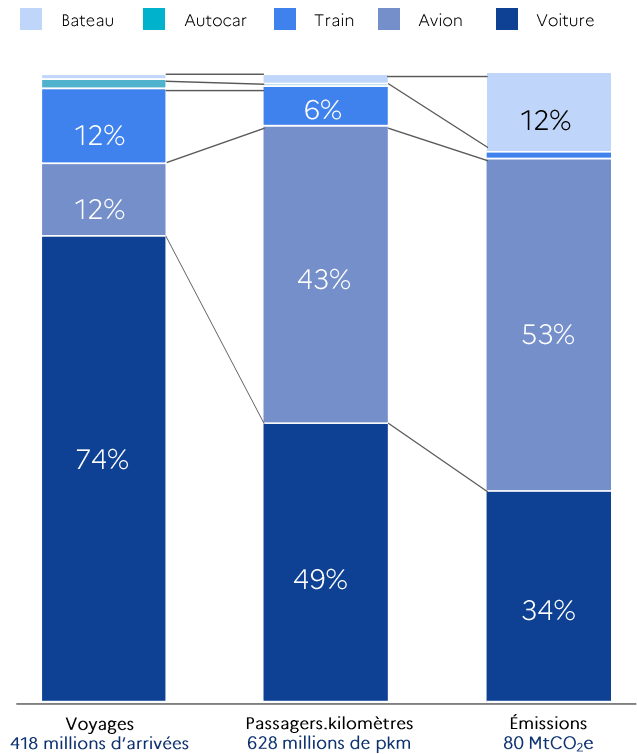
Le transport aérien représente 53% des émissions de transport origine-destination, pour 12% d'arrivées.

Les deux paramètres jouant au premier ordre sur les émissions du transport origine / destination sont le nombre de passagers-kilomètres parcourus (et donc, la distance) et le facteur d'émission du mode de transport (qui dépend du mode de transport et du taux de remplissage du véhicule).

L'intensité carbone du transport pour le tourisme réceptif est plus de sept fois plus élevée que celle du tourisme interne. Les visiteurs étrangers sont à l'origine d'environ 80 % des émissions de GES liées au transport origine/destination, et ils représentent 32 % des arrivées.

Les émissions de construction des infrastructures de transport (voies et véhicules) représentent « annuellement » 3 MtCO₂e et constituent 52 % de l'ensemble des émissions d'infrastructures du secteur du tourisme. Elles sont principalement réparties entre les infrastructures routières, ferroviaires et aéronautiques.

Comparaison du nombre de voyages, de la distance parcourue et des émissions de GES par mode de transport pour le poste d'émissions « Transport origine-destination »



○ Focus sur l'hébergement

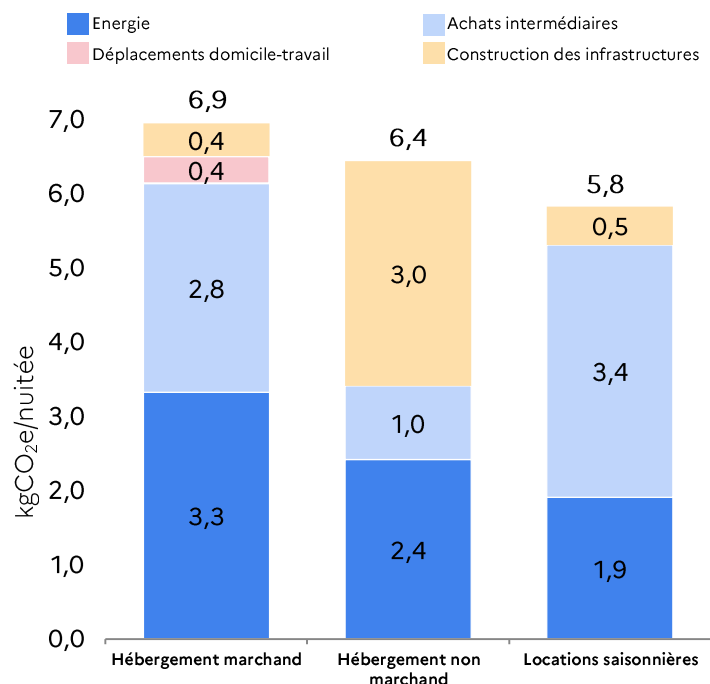
L'hébergement touristique en France représente 8,5 MtCO₂e d'émissions, soit 7 % du bilan des émissions GES du tourisme.

L'hébergement non marchand¹ est la source de la majorité des émissions (56 %) suivi de l'hébergement marchand² (36 %) et des locations saisonnières³ (7 %).

Bien que l'intensité carbone totale de chacun des trois types d'hébergement soit similaire (respectivement 6,4, 6,9 et 5,8 kgCO₂e/nuitée), leur composition par poste d'émissions diffère.

Ainsi, les émissions liées à la consommation d'énergie et les achats intermédiaires sont majoritaires pour les hébergements marchands et les locations saisonnières. Les émissions liées à la construction des infrastructures sont majoritaires pour les hébergements non marchands, notamment parce que le parc de résidences secondaires est très grand par rapport au nombre de nuitées réellement effectuées dans l'année, et que la mutualisation des espaces est moindre que dans l'hébergement marchand.

Comparaison de l'intensité carbone des différents types d'hébergements kgCO₂e/nuitée



¹ L'hébergement marchand comprend l'hôtellerie, l'hébergement de plein air et l'hébergement collectif (résidences de tourisme, hôtelières, villages-vacances, auberges de jeunesse, colonies de vacances, centres sportifs). ² L'hébergement non marchand comprend l'hébergement en résidence secondaire, chez de la famille, ou chez des amis. ³ Les locations saisonnières correspondent aux hébergements touristiques proposés par des particuliers via des plateformes internet.

Pistes d'action

Pour la réduction des émissions

Des pistes d'action pour la réduction des émissions de GES du tourisme en France ont été identifiées autour de trois grands leviers classiques : la **sobriété**, qui vise à diminuer une activité (une distance, un nombre de visites, une quantité de biens achetés, etc.), l'**efficacité énergétique** (la diminution de l'énergie consommée par unité d'activité), et la **diminution de l'intensité carbone par unité d'énergie**.

Par exemple, pour le transport, **des séjours moins lointains (sobriété) et accessibles via des modes de transport optimisés en termes de taux de remplissage (efficacité énergétique) et décarbonés seront moins émetteurs de GES**. De la même manière, des séjours dans des **hébergements petits, bien isolés thermiquement et chauffés grâce à des vecteurs énergétiques bas carbone** minimiseront les émissions.

Le tableau ci-après présente un extrait des pistes envisageables pour réduire les émissions du tourisme en agissant sur **l'offre** et la demande :

	Offre	Demande
Choix destination	> Structuration d'offres touristiques de proximité > Promotion du tourisme de proximité auprès des touristes français > Promouvoir la destination France en priorité auprès des pays permettant un voyage origine-destination bas-carbone	> Evolutions comportementales ou évolution des préférences vers des destinations « nature » > Incitations financières avec des chèques vacances à consommer sur le territoire > Fiscalité incitative dans le cadre d'un "Bouclier GES touristique"
Transport origine-destination	> Développement du covoiturage, de l'offre ferroviaire, de l'itinérance vélo, et de l'intermodalité terre-vélo > Sécurisation du dernier kilomètre afin de favoriser l'évitement de la voiture > Conversion (renouvellement, retrofit autocars) du parc de véhicules vers des vecteurs bas carbone (H2 vert, électrique...) et mise en place des infrastructures adéquates (poursuite de la décarbonation de l'électricité, bornes de recharge, production d'H2 vert, etc.) > Fiscalité incitative sur les opérateurs longue distance	> Incitations douces vers des modes de transport moins carbonés (affichage des émissions GES des trajets, calculateurs carbone) > Fiscalité incitative pour internaliser les externalités de certains modes de transport
Transport sur place	> Mise en tourisme des transports en commun > Aménagement du dernier kilomètre par les hébergeurs et collectivités > Développement d'infrastructures pour le cyclotourisme > Construction d'une offre vélo ou "sans voiture"	> Evolutions comportementales : essor de la pratique du vélo, de l'itinérance et de la marche > Nudge via des apps mobiles visant à désengorger les sites déjà pleins
Hébergement	> Rénovation énergétique du parc d'hébergement marchand et non marchand > Changement des énergies de chauffage vers des modes plus décarbonés > Généralisation de démarches de bilans GES	> Mise en visibilité de l'offre de tourisme durable par les prescripteurs (guide, plateformes...) et les institutionnels (ex : offices de tourisme) > Évolution des préférences vers des offres d'hébergement "expérientielles", moins carbonées
Restauration	> Structuration d'une offre végétarienne > Structuration d'une offre circuit court > Généralisation de démarches de bilans GES	> Mise en visibilité de l'offre de tourisme durable par les prescripteurs (guide, plateformes...) et les institutionnels (ex : offices de tourisme) > Nudge : affichage du bilan GES des différents plats (existence de calculateurs)
Consommation de biens touristiques	> Systématisation de l'étiquetage environnemental sur les produits	> Sensibilisation à l'impact environnemental des biens touristiques > Mise en avant et commercialisation des produits locaux sur les sites et lieux touristiques
Activités sur place	> Changement des énergies de chauffage du parc tertiaire (musées, parcs d'attraction, centres de congrès, locaux des agences de tourisme, etc. ...)	> Fiscalité ou taxe de séjour majorée
Tourisme d'affaires	> Développement de solutions digitales des événements / congrès / réunions physiques > Intégration d'un indicateur sur les émissions GES des déplacements professionnels dans le reporting extrafinancier (bilan RSE) des entreprises > Généralisation de démarches de bilans GES	> Réduction des excursions permise au travers le développement des solutions digitales (levier : distance)

Chacune des pistes peut agir soit sur **l'offre** touristique, soit sur la **demande** touristique de manière complémentaire :

- Agir sur **l'offre touristique** (les professionnels du tourisme et la façon d'exercer leur activité) peut passer par la structuration d'une offre durable actuellement limitée, une action sur son volume (ou maillage dès lors qu'il s'agit de transports), sur son prix, sa promotion, voire sa régulation.
- Agir sur la **demande touristique** (les touristes) peut passer par des évolutions comportementales, c'est-à-dire une modification de leurs préférences (nouvelles attentes pour un tourisme vert local, etc.), des incitations plus ou moins fortes à l'égard des touristes, allant du nudge (incitation douce) à des incitations économiques.

Il est nécessaire que ces actions de réduction des émissions de GES soient soutenues par les institutionnels du tourisme notamment au travers des documents structurants du secteur et que leur impact soit suivi grâce à un indicateur de politique publique dédié.